



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes ayant la charge de handicapés

Question écrite n° 36680

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des parents d'enfants handicapés pouvant nécessiter l'aide d'une tierce personne. Les parents qui travaillent ou qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'appui d'une tierce personne dont une partie de la rémunération est prise en charge par les conseils généraux. Certains parents souhaiteraient pouvoir s'occuper directement de leurs enfants handicapés ; or ils ne peuvent poursuivre cette voie car, nonobstant le fait qu'ils aient, pour certains, cotisé plus de 160 trimestres, les droits à la retraite ne leur sont pas ouverts. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si un dispositif particulier existe, qui permettrait à ces parents de participer encore plus activement à l'éducation de leurs enfants ou si un statut est susceptible d'être élaboré.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36680

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6251